

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 mars 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - W. BIGNON - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par M. ROUVIER - M. IBARS par M-C. FABRE DE ROUSSAC - N. LECLERC par W. BIGNON - L. DELAITE par L. FABRE

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - D. VIALAS

13. Convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes EPCI et communes (Annexe 4)

Depuis le 1 octobre 2018, conformément à la loi République Numérique, les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants et 50 agents sont dans l'obligation de diffuser leurs données publiques relatives à l'économie, au social, au sanitaire et à l'environnement en Open Data.

Au-delà de cette obligation légale, l'Open Data représente des enjeux vertueux pour les organisations publiques :

- Propulser de nouvelles ressources pour inciter l'économie sociale et solidaire,
- Améliorer la transparence des politiques publiques et la relation citoyens-élus,
- Promouvoir l'action publique et simplifier l'usage des données en interne.

Aussi afin de faciliter la diffusion de nos données, le conseil départemental propose de bénéficier gratuitement des services du nouveau portail Open Data mis en ligne par le Département en partenariat avec la Région : Hérault Data (www.herault-data.fr).

Pour la parfaite réussite de ce projet fédérateur, une gouvernance sera mise en place et s'accompagnera de la signature d'une convention de partenariat nécessitant la désignation, au sein de vos organisations, d'un représentant pour le comité de pilotage ainsi qu'un référent technique Open Data.

En parallèle, et sans nécessité aucune d'avoir conventionné pour accéder au portail Hérault Data, les services du Conseil départemental vous proposent un accompagnement et des animations territoriales sur le sujet de l'ouverture des données.

À ce titre, le Département a proposé d'assister à l'animation : « Les Mardis de l'Open Data » qui a eu lieu le Mardi 16 Mars à 14h en visioconférence.

Cet événement fut une opportunité de bénéficier d'une acculturation à l'Open Data, ses enjeux, son obligation légale, et sera l'occasion également d'apprécier cette opportunité.

Par ces actions, le Département se veut au plus près des territoires, en proposant de nouveaux services numériques tout en accompagnant les usages d'une manière générale. Dans ce cadre, le département souhaite formaliser notre souhait de rejoindre la plateforme Hérault Data, par le biais de la signature de de la convention ci-jointe.

Il appartient au conseil municipal :

De valider aux services du nouveau portail Open Data mis en ligne par le Département en partenariat avec la Région : Hérault Data (www.herault-data.fr),

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour la convention jointe à la présente.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À LA MAJORITE

(Pour 25, Abstention 1)

Valide aux services du nouveau portail Open Data mis en ligne par le Département en partenariat avec la Région : Hérault Data (www.herault-data.fr),

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour la convention jointe à la présente.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier


